

<b>DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR</b>	Mars 2015
<b>DERNIÈRE DATE DE RÉVISION</b>	1 <sup>er</sup> novembre 2025
<b>DERNIÈRE DATE D'ADOPTION PAR LE CMSST</b>	12 décembre 2025
<b>PROCHAINE DATE DE RÉVISION</b>	1 <sup>er</sup> novembre 2026
<b>RESPONSABLE</b>	Responsable de la gestion des immeubles
<b>CAMPUS</b>	Hearst, Kapuskasing et Timmins

## Préambule

L'Université s'engage à protéger, dans la mesure du possible, la santé et la sécurité des concierges contre les dangers associés au travail de conciergeries réalisé pour le compte de l'Université de Hearst. Les présentes pratiques et procédures établissent les mesures de prévention et de sécurité que toute personne occupant un poste de concierge doit respecter en tout temps.

### Les pratiques et procédures visent à :

- s'assurer que toutes les personnes employées reçoivent la formation nécessaire et soient informées des fournitures de sécurité mises à leur disposition dans le cadre de ce programme, et ce, avant le début de toute tâche.

## Pratiques et procédures

### *Chaussures*

Chaque concierge doit porter des chaussures appropriées afin d'assurer sa sécurité. Le port de chaussures de sécurité n'est pas obligatoire. Les sandales et les chaussures ouvertes sont interdites.

### *Gants et lunettes de protection*

Le port des gants et des lunettes de protection est recommandé lors de l'utilisation de certains produits nettoyants. Il est important de consulter les fiches signalétiques disponibles dans chaque conciergerie afin de connaître le niveau de dangerosité des produits, leur mode d'emploi ainsi que les mesures de protection requises.

#### **Campus de Hearst**

60, 9<sup>e</sup> Rue  
Hearst (Ontario) P0L 1N0

#### **Campus de Kapuskasing**

7, rue Aurora  
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

#### **Campus de Timmins**

395, boulevard Thériault  
Timmins (Ontario) P4N 0A8

[uhearst.ca](http://uhearst.ca)  
1 800 887-1781

### *Plancher*

Pendant et après le lavage des planchers, il faut afficher l'enseigne jaune "plancher glissant" afin de prévenir tout accident.

### *Portes*

Les portes des conciergeries doivent toujours demeurer fermées et verrouillées.

### *Produits*

Les produits ne doivent jamais être laissés sans surveillance et doivent être rangés dans la conciergerie immédiatement après leur utilisation.

### *SIMDUT (ou le système général harmonisé de classification d'étiquetage des produits chimiques — SGH)*

Chaque concierge doit suivre la formation SIMDUT au début de son embauche et la renouveler au besoin.

### *Secourisme général et réanimation cardiorespiratoire (RCR)*

Chaque concierge doit suivre la formation en secourisme général et en réanimation cardiorespiratoire (RCR) lors de son embauche, puis effectuer les renouvellements exigés, habituellement tous les trois ans.

Pour obtenir ce document sous un autre format accessible, veuillez communiquer avec le vice-rectorat à l'administration.